

REGLEMENT

À BORD DES BUS



LES PLACES RÉSERVÉES

Des places réservées aux personnes ayant des difficultés à rester debout :
non-voyants, personnes invalides, femmes enceintes ou accompagnées de jeunes enfants, personnes âgées...

LE CONTRÔLE DES VOYAGEURS

Les voyageurs sont tenus de valider leur titre de transport à chaque montée dans un véhicule, y compris pour les titres dématérialisés sur smartphone.

Ils doivent conserver leur titre et/ou justificatif de correspondance durant toute la durée du voyage afin de pouvoir le présenter aux agents TGL (contrôleur, conducteur ou tout autre personne...)

Le défaut d'un titre de transport ou la possession d'un titre non valable constituent des infractions assujettis à des amendes conformes aux lois et décrets en vigueur, qui seront prélevées contre quittance. En cas de fraude manifeste, TGL se réserve le droit de porter plainte auprès du procureur de la République

Les conducteurs sont habilités à vérifier les titres et à refuser l'accès au bus aux personnes qui ne seraient pas en règle.

GRATUITÉ ENFANTS

Gratuité pour les enfants âgés de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte

OBJETS INTERDITS/PERDUS



Objets INTERDITS à bord des véhicules
Poussettes dépliées (il conviendra de les plier) - Vélos - Bouteille de gaz

Objets PERDUS : CONTACTER TGL AU 03 82 25 90 30

LA SÉCURITÉ DES VOYAGEURS

Les voyageurs sont tenus de veiller à leur propre sécurité et à ne commettre aucune action imprudente, susceptible d'engendrer des accidents. Ils doivent notamment se servir des barres d'appui, mains courantes, poignées... mises à leur disposition afin de se prémunir contre les risques de déséquilibres inhérents aux transports routiers et aux circonstances de circulation. Il est conseillé de s'asseoir à chaque fois que cela est nécessaire.

IL EST INTERDIT DE :

- Toucher aux appareils de manœuvre des véhicules y compris les boutons et issues de secours,
- Saliir ou détériorer les véhicules,
- Converser avec le conducteur,
- Nuire à la tranquillité des autres voyageurs,
- Procéder à la distribution ou à la vente d'objets ou d'imprimés dans les véhicules, d'y recueillir des signatures ou d'y effectuer des enquêtes sans autorisation spécifique de TGL,
- Cracher ou fumer à bord des véhicules.

En cas d'infraction à ces dispositions, TGL se réserve le droit de refuser la montée dans ses véhicules ou d'en faire sortir toute personnes contrevenantes et de dresser un procès-verbal.

LES ANIMAUX

L'accès gratuit au transport est toléré pour les animaux de petites tailles à condition qu'ils soient transportés dans un panier et voyagent sur leur maître.
Les animaux tenus en laisse doivent impérativement être munis d'une muselière et paient une place entière. Pour les chiens-guides de non-voyant, l'accès est gratuit.



LES POINTS DE VENTE TGL

Agence Commerciale
Espaces bus - P.E.M. Place Raymond Pottelette
à Longwy Bas
Tél. 03 82 24 11 13
Ouvert du Lundi au Vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (excepté les
Lundis et Jeudis matins)

DÉPOSITAIRES

Répartis sur le périmètre du SMITRAL - Liste disponible
sur tgl-longwy.fr

SIÈGE SOCIAL

Route de Saint Charles - 54135 - tgl-longwy.fr